



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 11 décembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 11 décembre 2007

13 h

Prière.

L'hon. D. Landry accueille à la Chambre Cristian Preda, conseiller et représentant personnel du président de la Roumanie, et Maria-Naria Berteau, directrice du Commissariat général pour la Francophonie, au ministère des Affaires étrangères de la Roumanie. M. Mockler se joint au ministre à cet égard.

Le président interrompt les délibérations et rappelle les limites de temps fixées dans le Règlement en ce qui a trait aux félicitations, aux hommages, aux déclarations de députés et aux questions orales.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Keir :

19, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;

par l'hon. V. Boudreau :

20, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Murphy :

21, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Kennedy :

22, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Ashfield :

23, *Loi sur la chasse, la pêche sportive et le piégeage patrimoniaux* ;

par M. Harrison :

24, *Loi sur la consultation publique*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Volpé donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 20 décembre 2007, appuyé par, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement, y compris les relevés des appels, les courriels, les lettres et les comptes rendus de réunions entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, concernant le souhait du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'augmenter la TVH de 1 % à la suite d'une réduction de 1 % appliquée à la TVH par le gouvernement fédéral.

L'hon. V. Boudreau, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 11 décembre 2007

Le lieutenant-gouverneur transmet le budget de capital pour l'année se terminant le 31 mars 2009 ainsi que le volume II du budget supplémentaire pour 2006-2007 et le volume I du budget supplémentaire pour 2007-2008, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la présentation du budget de capital (motion 27), la troisième lecture des projets de loi 5, 7, 8, 9 et 10 et la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4 et 18, se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital, notamment les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs.

Conformément à l'avis de motion 27, l'hon. V. Boudreau, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. V. Boudreau prononce le discours du budget de capital pour 2008-2009.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, demande de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et annonce que l'intention du gouvernement est que, le mercredi 12 décembre 2007, les projets de loi 19, 20 et 21 soient lus une deuxième fois puis que les projets de loi 11 et 18 soient étudiés en Comité plénier.

L'hon. M. Murphy annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme donc en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à présenter un autre rapport.

M. Fraser, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Murphy demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre du jour et de mettre à l'étude les prévisions budgétaires en Comité des subsides avant les troisième et deuxième lectures de projets de loi.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté un crédit et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici le crédit dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL, 2008-2009

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Amélioration des installations	5 500 000

La Chambre adopte ce crédit.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce à la Chambre qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Agriculture
et de l'Aquaculture, 2006-2007 (7 décembre 2007).